



Ludothèque la Rochette

tél : 04.79.25.74.54

ludotheque@cc.coeurdesavoie.fr

www.ludothequecoeurdesavoie.fr

REGLEMENT INTERIEUR

La ludothèque est un service public proposé par la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

La ludothèque est un lieu de rencontres et d'échanges intergénérationnels et interculturels, de jeux sur place et un service de prêt.

Animée par une équipe de professionnels, la ludothèque est un lieu de rencontres et d'échanges intergénérationnels et interculturels. Elle offre des espaces de jeux dans ses locaux, elle assure un service de prêt. Elle propose aussi des activités complémentaires sous forme d'animations

Tous les usagers s'engagent à respecter ce présent règlement.

ARTICLE I : modalités d'adhésions

L'accès à la ludothèque est libre et ouvert à tous. L'adhésion est obligatoire uniquement pour le prêt ainsi que pour les enfants de plus de 10 ans venant seuls.

Pour adhérer, vous devez remplir un formulaire (disponible sur le site www.ludothequecoeurdesavoie.fr). Un numéro d'adhérent (carte) vous sera remis.

L'adhésion est valable un an, de date à date. Le paiement se fait par chèque libellé à l'ordre du Trésor public ou en espèces.

Tarif des adhésions (<i>délibération du 12 décembre 2019</i>)	
Familles habitant Cœur de Savoie	19€
Familles extérieures à Cœur de Savoie	22€
collectivité ou association de Cœur de Savoie	40€
collectivité ou association extérieure à Cœur de Savoie	50€

L'adhésion collectivité permet à celle-ci de bénéficier des services de la ludothèque, sous la responsabilité d'une personne ressource nommément déterminée.

Lors de l'adhésion, la collectivité ou l'association doit présenter un bon de commande ou la fiche d'adhésion signée et tamponnée par un responsable (maire/président).

Les factures sont envoyées lors de l'adhésion.

Les services gérés en direct par la Communauté de Communes ont un accès gratuit (adhésion et emprunts) à la Ludothèque et s'engagent à respecter le règlement intérieur de la ludothèque.

ARTICLE II : modalités de location (prêt et retour de jeu)

Les jeux empruntés sont complets et propres, conformes et en bon état de fonctionnement.

Si vous constatez qu'un des jeux est incomplet ou abimé, vous devez nous faire un mail dès le retour chez vous si possible accompagné d'une photo.

Seuls les jeux de la salle de prêt sont empruntables. Les prêts et les retours se font jusqu'à quinze minutes avant la fermeture.

Les piles ne sont pas fournies.

1. Famille

Un jeu est prêté pour une durée de quatre semaines maximum.

Les familles peuvent emprunter quatre jeux par famille pour quatre semaines. Une seule nouveauté par emprunt.

2. Associations et collectivités

Les associations ou collectivités peuvent emprunter dix jeux pour une durée de huit semaines maximum.

Il y a la possibilité d'emprunter plus de jeux sur une courte durée (cinq jours) pour une manifestation particulière. Il est impératif de prendre rendez-vous.

Pas de prêt longue durée aux collectivités ou associations tant qu'il y a la pastille nouveauté sur le jeu.

3. Emprunts de jeux géants ou jeux en bois

(voir la liste disponible sur le site www.ludothequedecoeurdesavoie.fr ou à la ludothèque).

Pour ces jeux, la réservation et la prise de rendez-vous pour l'emprunt et le retour sont obligatoires. Votre adhésion vous permet d'emprunter un maximum de sept jeux, une fois par an, pour une courte durée (cinq jours). En cas d'emprunt une deuxième fois dans l'année, vous pouvez emprunter des jeux géants pour un coût de 2€ par jeu. (*délibération du 12 décembre 2019*).

4. Retour des jeux

Il se fait uniquement lors des permanences dédiées
Les ludothécaires vérifient tous les jeux.

Le jeu devra être rendu complet (suivre et respecter les listings), propre et rangé dans son emballage. Ne pas oublier de ramener les sachets plastiques ou petites boîtes contenant les petites pièces et les règles des jeux. Aucune réparation ne doit être effectuée sur les jeux par l'emprunteur.

Si le jeu est abimé ou qu'il manque des pièces, il est important de le signifier auprès des ludothécaires lors du retour.

5. Retard

Tout retard fera l'objet d'un mail de relance précisant que le jeu doit être retourné sous une semaine. Si le jeu est rapporté entre une et trois semaines après le mail, vous aurez une pénalité de 0.50 € par jeu. *(délibération du 12 décembre 2019)*

Si trois semaines après ce mail, nous n'avons aucune nouvelle de l'adhérent, une facture indiquant le prix du jeu vous sera envoyé.

Si la ludothèque a été fermée une semaine ou plus, les semaines de fermeture ne comptent pas dans le calcul.

6. Détérioration du jeu

Tout jeu perdu ou rendu inutilisable suite à une utilisation intempestive (exclusion faite d'un défaut de fabrication ou de l'usure normale constatée par les ludothécaires), devra être remplacé ou remboursé au prix public (voir barème ci-dessous). Toute pièce constatée manquante devra être rapportée par l'adhérent dans un délai de 3 semaines. Si la pièce est rapportée au-delà de ce délai cela impliquera une amende de 0,50 €. *(délibération du 12 décembre 2019)*

En cas de pièces manquantes ou de retard, l'emprunt n'est plus autorisé jusqu'à restitution des pièces ou paiement de l'amende forfaitaire ou rachat du jeu.

Barème de remboursement des jeux : *(délibération du 12 décembre 2019)*

Jeux hors d'usage ou non rendu (perte ou détérioration d'une partie du jeu sera étudié au cas par cas)
Pénalité :

- Jeu de -1 an : Valeur d'achat
- Jeu de -2 ans : Valeur d'achat -10%
- Jeu de -3 ans : Valeur d'achat -20%
- Jeu de -4 ans : Valeur d'achat -30%
- Jeu de + de 5 ans : 50 % de la valeur d'achat

Possibilité de racheter soi-même le jeu.

Le paiement s'effectue par chèque à l'ordre du trésor public ou espèces pour les amendes ou pénalités.

ARTICLE III : savoir- vivre à la ludothèque

A la ludothèque, l'accueil est assuré par des professionnels. Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs même pendant les temps d'animation.

La ludothèque est un espace de jeu où chacun doit avoir un comportement respectueux envers autrui et envers le matériel.

La ludothèque est aménagée pour permettre à tous de jouer sur place. C'est un moment de convivialité et de partage. Avant votre départ, il est impératif de ranger les jeux utilisés. Les accompagnateurs des groupes seront vigilants sur ce point.

Pour des raisons d'hygiène :

- il est interdit de monter sur les tapis avec des chaussures.
- il est interdit de manger et de boire dans la ludothèque excepté dans le « coin café »

La ludothèque est ouverte à tous. Jusqu'à dix ans, l'enfant est obligatoirement accompagné par une personne adulte responsable. Pour les enfants de plus de dix ans la famille doit être à jour de son adhésion et doit préciser sur la fiche d'inscription que l'enfant est autonome et peut venir et repartir seul de la ludothèque.

Droit à l'image : Dans le cadre de la ludothèque, des photos peuvent être prises par les ludothécaires. Elles peuvent être utilisées pour ses supports de communication, site internet ou bilan. Si vous ne souhaitez pas que votre famille soit photographiée il est impératif de le noter sur votre fiche d'adhésion.

ARTICLE IV : Animations

Des animations sont organisées régulièrement. Les modalités de participations aux animations sont précisées pour chaque évènement.

ARTICLE V : Communication

Toutes les informations sur la ludothèque sont sur le site de la ludothèque www.ludothequecoeurdesavoie.fr (animations, document d'adhésion, liste des jeux géants, horaires).

Un catalogue de jeu est également en ligne à la même adresse. Possibilité de faire réservation en ligne avec votre numéro d'adhérent.

Il est important de nous communiquer une adresse mail et téléphone valide car nous échangeons principalement par ce biais.

ARTICLE VI : SUSPENSION / RESILIATION

En cas de manquement au règlement intérieur, les sanctions peuvent aller de l'interdiction d'emprunter des jeux jusqu'à la radiation sans qu'aucune demande de remboursement de l'adhésion puissent être exigée.